Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 27 février 2019

INFO PRESSE

Des protocoles d'accompagnement entre le gouvernement et l'enseignement privé

Le président du gouvernement Philippe Germain a signé, ce mercredi 27 février, deux protocoles d'accompagnement avec les représentants de l'Alliance scolaire de l'église évangélique (Asee), Dominique Lawi, et de la Fédération de l'enseignement libre protestant (Felp), Raymond Nenou, en présence d'Hélène Iékawé, membre du gouvernement en charge de l'enseignement.

Jean-Charles Ringard-Flament, vice-recteur, directeur général des enseignements, Yolande Verlaguet, directrice de l'Enseignement (Denc), et Nathalie Aleu-Saby, directrice adjointe de l'Agriculture, de la forêt et de l'environnement (Dafe) étaient également présents.

La répartition des compétences État / Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière d'enseignement et en particulier en matière d'enseignement privé depuis le 1er janvier 2012. À ce titre, elle met en œuvre les contrats d'association à l'enseignement public.

L'État prend en charge la totalité des salaires des personnels enseignants (mise à disposition globale et gratuite des personnels). La Nouvelle-Calédonie participe pour sa part au versement du forfait d'externat (subvention annuelle attribuée au prorata du nombre d'élèves qui doit couvrir pour 80 % le financement des salaires et charges sociales du personnel non enseignant, et pour 20 % les dépenses pédagogiques).

Une situation financière difficile pour les établissements d'enseignement privé

Fin 2017, l'Asee et la Felp ont été placées en redressement judiciaire. Leur situation financière s'est en effet dégradée face à la diminution du nombre d'élèves qui s'accentue chaque année, due à la baisse démographique générale constatée en Nouvelle-Calédonie et au déplacement des populations vers les villes.

À l'issue d'une période d'observation d'un an, le Tribunal mixte de commerce a homologué un plan de redressement pour chacune des deux associations afin d'éviter leur liquidation judiciaire.

C'est dans ce cadre que la Nouvelle-Calédonie a souhaité conclure un protocole d'accompagnement avec l'Asee et la Felp, durant la période de redressement judiciaire qui court sur 10 ans. L'objectif est de veiller à la bonne exécution du plan en apportant l'expertise des directions de la Nouvelle-Calédonie. Les objectifs à atteindre sur cette période sont les suivants :

- le remboursement des dettes selon le plan de redressement adopté par le tribunal mixte de commerce de Nouméa,

- une restructuration afin de permettre des coûts de fonctionnement, une masse salariale et une implantation géographique adaptés aux besoins de l'environnement scolaire calédonien,
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé,
- une mutualisation des moyens humains et matériels entre le premier et le second degré afin de maintenir une offre scolaire de qualité sur l'ensemble du territoire.

Liste des autres personnes présentes

Pour l'Asee :

- Dominique LAWI, président du conseil d'administration (CA) ;
- Philippe WEJIEME, secrétaire du conseil d'administration ;
- Pasteur Var KAEMO, président de l'Eglise Protestante de Kanaky Nouvelle-Calédonie (EPKNC) ;
- Pasteur Paul PADOME, secrétaire général de l'EPKNC ;
- Jean-Claude KAPARIN, représentant du Conseil éducatif ;
- Christine WAWALAHAE, représentant du Conseil éducatif ;
- Isabelle LE MOAL, directrice de l'Asee ;
- Victor IHAGE, directeur adjoint de l'Asee ;
- Mékune TUPAISSI, APE Do Kamo
- Billy WAPOTRO, ancien directeur de l'ASEE ;
- Jean, Kapia WAHMETU, ancien président du CA.

Pour la Felp :

- Raymond NENOU-PWATAHO, président du CA ;
- Mathéa KAPARIN, membre du CA ;
- Jean-Pierre WANGANE, membre du CA ;
- Thierry BRUMOERE, directeur de la Felp ;
- Victor WEJIEME, directeur du collège de Mou à Ponérihouen ;
- Pasteur André BEINON, président de l'Église évangélique libre de la NC ;
- Pasteur Kaié HMEUN, vice-président des Églises de la côte ouest.

Pour le Congrès : Léonard SAM, 2e vice-président et Marie-Françoise HMEUN, vice-présidente de la commission enseignement et culture.

Pour la province Sud : Mme Eliane ATITI, présidente de la commission de l'enseignement privé.

Pour la province Nord : Mme Nadeige FAIVRE, 3e vice-présidente.

Pour le Sénat coutumier : M. Jean-Louis BOULA, Sénateur de l'Air Drehu.

Pour la mairie de Poindimié : M. Bernard NENOU, conseiller municipal.